

Compte rendu du conseil de l'ED 'Risques et société' n°583 du Lundi 15 Janvier 2024

Présents : Karine WEISS – Aurélie BONY DANDRIEUX – Véronique THIREAU – Elodie CHARBONNIER – Théo JEZIERSKI – Luc MALHAUTIER – Jihane BOU-SLIHIM – Laurent APRIN – Michela DENI – Corinne LE GAL LA SALLE – Jeanne LICHTFOUSE – Stéphane MUSSARD

Excusés : Patrick VERDOUX – Eugénie VAILLANT-COINDARD – Pierre-Michel RICCIO – Daniel-Jean VALADE – Audrey SENATORE

1) Demandes de rattachement

Le conseil de l'ED doit statuer sur deux demandes de rattachement :

Celle de Madame Aurore FOURNIER, maître de conférences en Droit privé rattachée à l'UPR Chrome et récemment habilitée à diriger des recherches ; puis celle de Madame Ingrid CANOVAS, maître de conférences Géomatique, appliquée à la gestion des risques et à la gestion de crise rattachée au Laboratoire des sciences des risques.

→ **Le conseil de l'ED583 valide à l'unanimité ces deux demandes de rattachement.**

2) Etude du dossier de candidature d'aide à la mobilité (J. Sintic, Projekt)

Jeanne SINTIC, doctorante en première année rattachée à l'UPR Projekt a transmis à l'ED une demande d'aide à la mobilité afin de se rendre du 5/02/2024 au 28/06/2024 à Oslo, en Norvège.

Le motif de ce séjour reste discutable car s'agissant d'un terrain d'étude de la thèse de Madame SINTIC, la mobilité aurait dû être prévue en amont.

La participation de l'UPR Projekt et de l'ED s'élève à 1375€ chacune.

→ **Le conseil de l'ED583 valide cette demande de mobilité.**

3) Difficultés des doctorants sur le site Hoche

La résolution de ces difficultés relève du laboratoire. Des réunions ont été organisées avec la direction de Chrome et les directions de thèse et doctorants des sites du GIS et des Carmes afin d'anticiper le déménagement dans le laboratoire de Hoche 3.

Si des retards ont été occasionnés, il est utile de le mentionner dans le CSI afin de pouvoir justifier une possible demande de prolongation de la thèse.

Il convient de rappeler qu'un CSI exceptionnel peut être demandé et organisé par un doctorant en cas de difficultés.

4) Information de la composition du conseil de l'ED583

La composition du conseil de l'ED583 a été revue comme suit :

Le conseil de l'ED583 est composé de **22 membres** :

- **7 représentants de l'Université de Nîmes** :

- Le directeur ou directeur adjoint de l'ED583
- 4 représentants des laboratoires désignés par leur directeur parmi les personnes appartenant à l'ED583
- 1 personnel administratif ou technique désigné par le chef d'établissement

- 1 enseignant-chercheur désigné par le chef d'établissement
- **7 représentants d'IMT Mines-Alès :**
 - Le directeur ou directeur adjoint de l'ED583
 - 4 représentants des laboratoires désignés par leur directeur parmi les personnes appartenant à l'ED583
 - 1 personnel administratif ou technique désigné par le chef d'établissement
 - 1 enseignant-chercheur désigné par la directrice de l'établissement
- **4 doctorants élus** (titulaires et suppléants)
- **4 membres extérieurs** nommés par décision conjointe du directeur et du directeur adjoint de l'ED583

Un troisième représentant des laboratoires côté IMT Mines-Alès doit être désigné pour répondre à cette composition approuvée à l'unanimité lors du précédent conseil de l'ED.

Dans l'attente du prochain mandat du directeur de l'ED583, l'UPR MIPA sera invité à assister au conseil mais n'aura pas de voix délibérative.

5) Réflexions relatives aux missions de l'ED (article 3 de l'arrêté de 2022)

L'article 3 de l'arrêté du 26 Aout 2022 modifiant celui du 25 Mai 2016 relatif au doctorat énonce les missions des écoles doctorales.

L'ED583 doit réfléchir et proposer des actions, procédures qui permettraient de répondre aux missions suivantes :

- Organiser les échanges scientifiques entre doctorants et avec la communauté scientifique ;
- Sensibiliser les doctorants aux enjeux de la science ouverte et de la diffusion des travaux de recherche ;
- Proposer aux directeurs de thèse, codirecteurs de thèse et à toutes les personnes encadrant ou participant au travail du doctorant une formation ou un accompagnement spécifique visant à prévenir toute forme de discrimination et de violence ;
- Définir et mettre en œuvre des dispositifs d'appui à la poursuite du parcours professionnel (*s'appuyer sur l'APEC, ouvrir l'accès à tous les doctorants de l'ED583 au forum des entreprises organisé par IMT Mines-Alès*)

→ Une journée inter-labo peut être organisée en juin 2024. Elle permettrait de rassembler les E-C de l'ED et ainsi l'occasion de les sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles, à l'éthique et à l'intégrité.

Le prochain conseil de l'ED se tiendra le lundi 22 avril 2024 de 13h30 à 15h30 à IMT Mines Alès.